

LE BORBETEIL

N° 64 - DÉCEMBRE 2021

[Dossier
les déchets]

+

- ✓ Le poids des déchets
- ✓ Les incertitudes du tri
- ✓ Quelle valorisation ?
- ✓ Le tri dans le futur
- ✓ Le suremballage



SOMMAIRE...



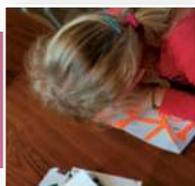
Le vaste problème des déchets

04 :: 09



Faut-il les emballer ?

10 .. 11



Un petit tour du côté des élèves

13 16



**La fabuleuse histoire
du pont Pisseloup**

17



Les associations se bougent

18 19



**Jeu de
construction
au Leuzeu**

20 .. 21



**FLASH
infos**

22 .. 23

[LE MOT DU MAIRE]

COMMENT VIVRE UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

Les trois premières réunions de quartier (sur 8 prévues) ont eu lieu avec une bonne assistance cumulée de 150 Borbeteils, soit environ le quart de la population concernée. Cela nous permet d'exposer les projets en cours ou à venir et de les circonstancier. Mais surtout, cela nous permet de recueillir des suggestions, remarques, propositions, tant sur le quartier que sur la commune : ces contacts nous sont utiles pour infléchir un projet en cours ou en initier un autre. Les 11 conseillers municipaux, les 3 adjoints et le maire tentent d'œuvrer au mieux pour la collectivité, mais, pas plus que quiconque, ils n'ont la science infuse ou ne détiennent la vérité vraie (comme disent les enfants).

Pour qu'une action communale soit efficace, il est nécessaire que les concitoyens y adhèrent, ou du moins une majorité. Comment mesurer cette adhésion, voire la favoriser ? Notre commune sera inévitablement à l'image de celles et ceux qui vont s'engager pour participer aux activités citoyennes ou associatives : le bénévolat et le don d'une partie de soi doivent faire partie du comportement individuel.



Ce bulletin a été préparé par le comité consultatif Borbeteil :

Directeur de la publication : Philippe Algrain

Rédacteur en chef : Jacques Miroz

Comité de rédaction : Philippe Algrain, Francis Bouquerel, Anne Boutillon, Erika Dumany, Claude Mauchamp, Philippe Meyruey, Jacques Miroz, Nadège Vanhove

Photos : Claude Mauchamp, Philippe Meyruey, Jacques Miroz, Mallorie Lacroix, Karen Mayo, Jean-Pierre Fougerolle, les P'tits Borbeteils, les amis du val de Leuzeu, HIPAF, INRAP

Couverture : Claude Mauchamp

Conception : Sarl Grafitek (Mâlain)

Impression : ADN Imprimeur

Dépôt légal : 2^d trimestre 2021





Pour arriver à ces bonnes fins, nous « lançons » plusieurs opérations ou tentatives afin de créer du lien entre les élus et leurs concitoyens :

- Les réunions de quartiers mentionnées ci-dessus qui vont se poursuivre dès le printemps prochain
- Après le test de trois mois d'extinction de l'éclairage public, une réunion publique a été organisée. Quarante Borbeteils ont échangé leurs points de vue, pour ou contre. A l'issue, un vote informel à mains levées a conforté les impressions déjà recueillies lors des réunions de quartier : si bien que le conseil municipal s'est finalement prononcé à l'unanimité pour cette extinction
- 15% des foyers de la commune ont répondu au questionnaire récent de notre Communauté de communes concernant l'élaboration d'un schéma de développement territorial : il s'agit- là d'un score encourageant
- Une récente annonce sur Panneau Pocket mentionnait la création de Comités consultatifs d'intérêt communal puisque la Loi rend possible, par ce biais, la participation à la vie locale de personnes n'appartenant pas au Conseil municipal. Une petite dizaine de candidatures étaient déjà enregistrées fin novembre : ce score est également encourageant
- La Cérémonie du 11 novembre et le traditionnel pot républicain qui a suivi, ont connu une belle affluence
- Le traditionnel repas des anciens du 14 novembre

a été jugé fort chaleureux par les convives

- Le premier conseil municipal des enfants a déjà presque attiré plus de monde que celui des adultes

- A l'occasion de la révision du PLU communal et dès que la phase actuelle de diagnostics sera achevée, nous aurons au moins une réunion publique (avec projection des résultats des diagnostics) afin de pouvoir largement échanger entre nous de l'avenir souhaité de notre village

Je salue également toutes les activités associatives qui concourent largement à l'animation du village.

Nous murissons également des réflexions pour proposer la création d'un bistrot participatif au centre du village ou encore proposer une journée citoyenne de nettoyage/désherbage/entretien de nos espaces communs. Seriez-vous en accord avec ces propositions ?

Toute l'équipe municipale vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année.





[LES DÉCHETS]

Si l'on vous dit « collecte et valorisation des déchets », il est probable que vous pensiez : « Ne pas oublier de sortir les poubelles », tri, déchèteries et... redevance ! Ce n'est pas faux, mais réducteur. Pour aller plus loin, nous avons rencontré le service de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes.



André Maillot

UN CHANTIER AU LONG COURS

4

La collecte, le tri et la valorisation des déchets sont en effet l'une des compétences de la Communauté de Communes (CCOM) Ouche et Montagne. La collectivité locale gère, en direct, les déchets ménagers et assimilés des 32 communes regroupant près de 11 000 habitants. Les usagers représentent près de 4 500 ménages et plus de 700 entreprises.

La CCOM administre quatre déchèteries (ci-dessous celle de Lantenay) et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) pour les gravats, à Sombernon. A leur service, une régie comprenant une dizaine de personnels, trois camions bennes, quatre déchèteries

et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) pour les gravats, à Sombernon. La régie est placée sous l'autorité d'un élu, André Maillot, vice-président de la CCOM et maire de Sainte-Marie-sur-Ouche et d'Alexandre Gadret, responsable du service.

Nous les avons rencontrés pour échanger sur la problématique des déchets et les spécificités liées au territoire.

Dans une foison de chiffres et de tableaux comparatifs (le rapport annuel du service est librement consultable sur le site internet de la CCOM) nous avons extrait quelques données symptomatiques.



619 KG DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR HABITANT

Dans notre communauté de communes, les déchets ménagers (bacs gris + bacs jaunes + déchèteries) représentent 6 904 tonnes collectées en 2020, soit 619 kg par habitant. Alors que l'objectif de la Loi de Transition Énergétique (LTE) de 2015 tablait sur une réduction de 10% des déchets en dix ans, la baisse globale n'est actuellement que de 2,5% pour la CCOM.

Si l'on regarde la seule collecte des ordures ménagères (poubelles grises), celle-ci a progressé de 7,8 % entre 2019 et 2020. Mais si les tonnages collectés sont en augmentation depuis cinq ans, le ratio par habitant reste très inférieur à la moyenne nationale (moins 35%).

Les recyclables, eux, (bacs jaunes = 556 t) sont en baisse de plus de 5% entre 2019 et 2020, mais les ratios sont supérieurs (+13%) à la moyenne nationale. Pour le verre (522 t) on observe un ratio supérieur de 26 % à la moyenne nationale. Un effet « bourguignon » ?

Dans les déchèteries, les tonnages (4 396 t) sont en diminution pour la première fois depuis 2010 mais avec un décalage très important (+ 38 %) par rapport à la moyenne nationale. Ce dernier point préoccupe particulièrement André Maillot qui l'explique par « une offre élevée » (quatre déchèteries) par rapport au territoire et à sa population. Alexandre Gadret précise que la CCOM pointe des apports réguliers « illégitimes » de particuliers ou professionnels qui ne viennent pas du territoire de la communauté de communes.



Des agents au service de près de 11000 habitants

LA COMPOSITION DE NOS DÉCHETS

En 2017, la CCOM avait analysé de façon précise la composition de quatre bennes d'ordures ménagères (bacs gris) de camions provenant de communes différentes. Premier enseignement : 11 % du contenu aurait dû se trouver dans une poubelle dédiée aux recyclables... Par ailleurs, la part des putrescibles était bien moins importante qu'au niveau national, ce qui confirmerait que le compostage est bien développé sur notre territoire.

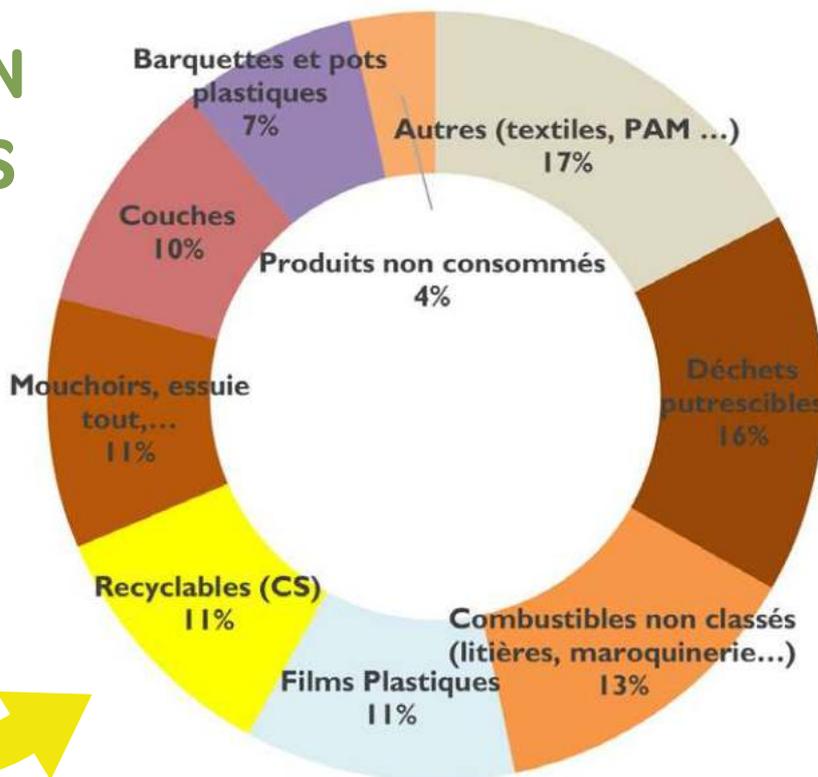
Dans les bacs de recyclables (bacs jaunes), si les « refus de tri » (déchets indésirables) sont toujours en diminution, ils représentent tout de même 24 % du contenu.

C'est encore plus préoccupant au sein des déchetteries avec pas moins de 45 % de refus ! Les marges de progression sont donc importantes, d'autant que ces « erreurs », volontaires ou non, ont de lourdes conséquences financières.



COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

BACS GRIS



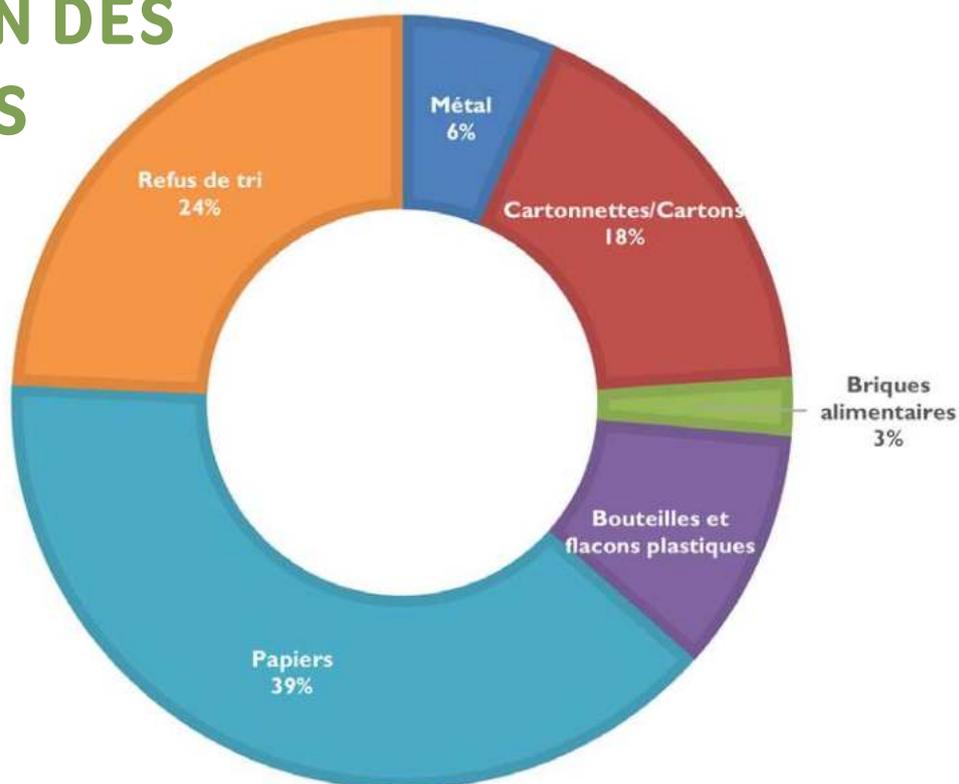
Les recyclables correspondent à des déchets qui auraient dû être placés dans les bacs jaunes



6

COMPOSITION DES RECYCLABLES

BACS JAUNES



Les refus de tri correspondent à des déchets qui ne sont pas recyclables et devraient avoir été placés dans les bacs gris



André Maillot estime en effet le surcoût lié aux erreurs de tri (pénalités, pertes de recettes liées à la « vente » des déchets) à près de 40 000 € pour les bacs et 26 000 € pour les bennes en déchèteries.

A ces charges, il faut encore ajouter les dégradations des matériels et sites (13 000 €), le traitement des dépôts sauvages (20 000 €). En englobant le coût du travail supplémentaire demandé aux personnels, les « incivilités » **représentent près de 100 000 € à la charge de la communauté**, l' élu communautaire soulignant que la CCOM ne dispose pas de pouvoirs de police qui restent dévolus aux maires.

Le personnel est donc particulièrement attentif à cette problématique de tri et de nouvelles campagnes de sensibilisation devraient être prochainement menée vers le grand public.



La CCOM gère, en direct, les déchets ménagers et assimilés des 32 communes

DÉPÔT SAUVAGE UN COÛT CONSÉQUENT

La gestion des personnels, la collecte, le gardiennage, l'achat des matériels... constituent un coût important pour la CCOM. Il est évalué à près de 88 € H.T. par habitant en 2020 alors que la moyenne nationale est de 76 € H.T.

Alexandre Gadret explique ce décalage par un service de proximité avec des déchèteries nombreuses sur notre communauté de communes et une collecte des conteneurs à recyclables en porte à porte. Par ailleurs, outre les complications liées à la pandémie, cette année a été marquée par des rénovations/extensions et remises aux normes des déchèteries pour un montant de 1,5 M€. La gestion de ces dernières représente à elles seules la moitié des coûts du service, une proportion, là aussi, très largement supérieure à la moyenne nationale.

C'est la Redevance Incitative qui, depuis 2015, finance essentiellement (82 %) l'activité du service. Pour rappel, cette redevance est composée d'un abonnement fixe, d'une part incluant 12 levées et d'une part variable comprenant les levées supplémentaires. A condition d'être vigilant sur le tri de ses déchets, dans ses bacs comme à la déchèterie, chacun participe donc à la maîtrise des dépenses de la collectivité. Par ailleurs, la valorisation des déchets est poussée par de nouvelles normes nationales et régionales qui entraînent des coûts et des taxes toujours plus élevés.



Dépôt sauvage

[DE NOUVELLES RÈGLES DANS LES DÉCHÈTERIES]

Chacun aura remarqué que les déchèteries, dernièrement remises aux normes, comportent plusieurs innovations.

AVEC LES NOUVELLES NORMES, LE TRI, EN DÉCHÈTERIE, SERA DE PLUS EN PLUS SÉLECTIF

Nouvelles bennes, nouveaux points d'apport pour les déchets dangereux et spécifiques, banderoles, panneaux informatifs... et barrières ! La CCOM cherche clairement à contrôler les accès de ses sites. Certes, il en va d'abord de la sécurité des personnels, des utilisateurs et de la qualité du tri. En maîtrisant le flux d'usagers pénétrant sur



les déchèteries, on facilite aussi le contrôle des bennes en évitant les trop nombreuses erreurs de tri. L'enjeu, au départ environnemental et sécuritaire, se double également d'un enjeu économique. Les barrières seront donc prochainement actionnées par des badges nominatifs, en cours de distribution.

L'un des objectifs est de stopper l'accès libre aux particuliers et professionnels non rattachés au territoire. De même, l'attribu-

8



tion des badges va permettre de limiter l'accès en libre-service avec un nombre de passages déterminés à l'année. Le but est explicite : diminuer certains tonnages recueillis en déchèteries, en particulier les déchets « verts » dont le traitement et la revalorisation coûtent de plus en plus cher. Selon la CCOM, d'autres solutions existent en dehors de l'apport en déchèteries : valorisation des déchets verts (mulching, paillage, compostage), réutilisation d'objets, de produits, réparations, dons aux associations, vente entre particuliers...



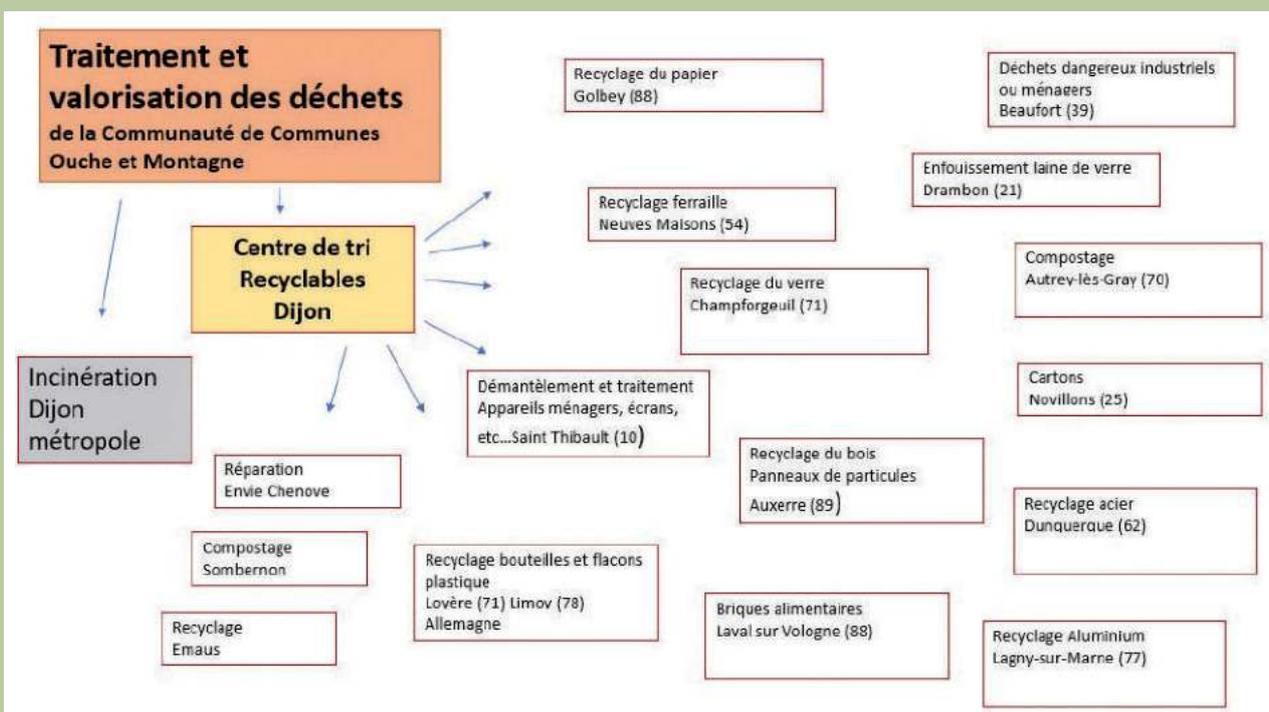
En cherchant un peu, on s'aperçoit d'ailleurs que d'autres communautés de communes vont encore plus loin dans cette démarche restrictive en interdisant totalement l'apport des déchets de tonte...

D'autres actions, comme l'aménagement des horaires et des jours d'ouverture, sont également étudiées par la communauté de communes.

Il est clair que la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés constitue un véritable chantier au long cours qui doit s'adapter sans cesse à une

réglementation évolutive et aux impératifs locaux. Et sans aller jusqu'au « zéro déchet », qui tient plus actuellement de l'acte militant que de la réalité du quotidien, rappelons-nous que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas... A défaut, son tri, sa gestion et sa revalorisation constituent un défi écologique et économique. Ce défi est gagnable et il se joue au quotidien dans notre territoire et nos foyers.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS



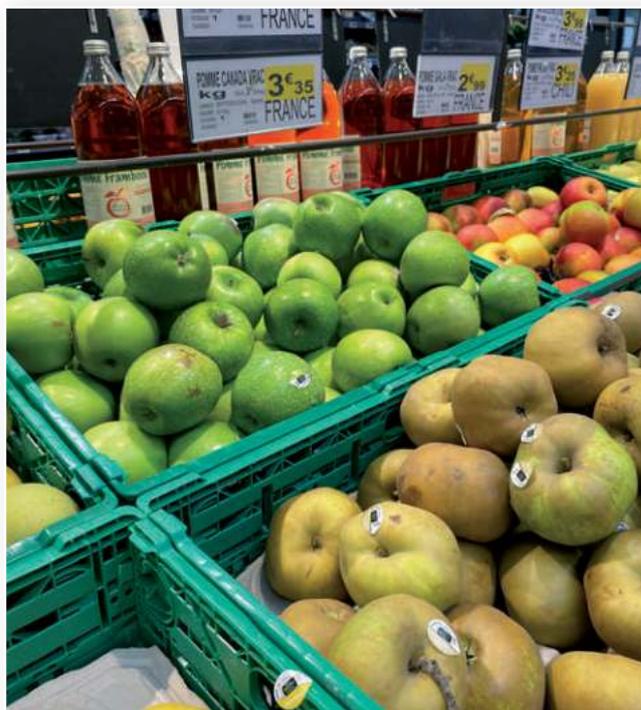
DES FRUITS ET LÉGUMES SANS EMBALLAGE PLASTIQUE

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Comme prévu par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, dite loi AGEC, à compter du 1er janvier prochain, il ne sera plus possible de vendre les fruits et légumes frais non transformés emballés dans du plastique, avec une interdiction progressive pour les cas les plus fragiles.

Alors qu'on estime que 37% des fruits et légumes sont aujourd'hui vendus sous emballage, cette mesure permettra de supprimer plus d'un milliard d'emballages en plastique inutiles chaque année. Dès le 1er janvier 2022, c'est une trentaine de fruits et légumes frais non transformés qui seront vendus sans plastique dont une quinzaine de légumes : poireaux, courgettes, aubergines, poivrons, concombres, pommes de terre et carottes, tomates rondes, oignons et navets, choux, choux fleurs, courges, panais, radis, topinambours, légumes racines.

Du côté des fruits, ce sont notamment les



pommes, poires, oranges, clémentines, kiwis, mandarines, citrons, pamplemousses, prunes, melons, ananas, mangues, fruits de la passion, kakis, etc. que l'on retrouvera sur les étals sans emballage plastique dès 2022.

Le décret, publié le 12 octobre, prévoit une application progressive de cette interdiction afin qu'au plus tard en 2026, l'ensemble des fruits et légumes soient vendus sans emballage plastique (source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

[INTERMARCHÉ JOUE LE JEU]

Si la réduction des déchets est un enjeu citoyen, le seul particulier n'a pas forcément toutes les cartes en main. Les distributeurs et commerçants jouent-ils véritablement le jeu ? Éléments de réponses avec l'Intermarché de Fleurey-sur-Ouche. Laurent Dieusaert est le co-gérant de l'enseigne locale, avec sa femme. De suite, il précise que les enseignes Intermarché sont gérées sous forme d'une grosse coopérative. Chaque gérant ayant une certaine autonomie dans ses choix de distribution comme dans ses achats. C'est ainsi qu'il souligne son engagement personnel pour les filières et marques locales. «Faire venir sa viande exclusivement du nord de la Côte-d'Or ou ses légumes de la plaine de la Saône, c'est à la fois pri-





L'enseigne gère elle-même une grande partie de ses déchets, dont les cartons recyclés par une filiale.

vilégier les circuits courts, la qualité et la fraîcheur tout en réduisant les déchets et les transports. Des salades prélevées à 5 h 30 peuvent être sur l'étal à 9 heures, sans emballage superflu, avec des caisses de transport systématiquement réutilisées. »

Et la logistique, c'est le nerf de la guerre. Pas moins de six camions livrent des produits frais par semaine et trois pour l'épicerie. Mais certains repartent avec des emballages collectés sur place. Plus d'1,2 t de cartons pressés et mis en balles et 400 kg de plastiques souples par semaine sont acheminés vers une filiale spécialisée.

Seules les cagettes, qui ne disposent pas d'une filière de recyclage, restent à disposition de la clientèle et trouvent rapidement preneur.

Concernant les conditionnements individuels, le gérant affirme que la coopérative est toujours à la pointe de l'innovation : pour les fruits et légumes, le client bénéficie de sacs en amidon recyclables. La viande, non préparée sur place, voit progressivement ses emballages en plastique noir remplacés par du carton recyclable. Il ajoute que l'enseigne qui récupère depuis longtemps les piles, ampoules et cartouches d'encre, propose naturellement à chacun d'apporter son propre contenant pour l'ensemble des rayons frais.

Cette pratique devrait s'intensifier avec le développement constant du vrac. Le supermarché ne proposait déjà pas moins de 160 références et vient d'ajouter 16 liquides : huiles, vinaigres et produits d'entretien.



Laurent Dieusaert, co-gérant de l'Intermarché de Fleurey-sur-Ouche, devant la nouvelle machine qui permet de distribuer des liquides en vrac.

[PROCHAIN DÉFI :

commercialiser des couches recyclables de qualité, au meilleur prix.

Une réflexion est également en cours sur l'avenir de la publicité papier. Intermarché souhaiterait passer au tout numérique sans « froisser » une partie de la clientèle qui reste attachée au support imprimé.

Au final, la diminution des emballages et la gestion des déchets est une thématique forte portée par l'entreprise comme par ses clients.

Reportages (page 4 à 11) Philippe Meyruey



A ce jour, de nombreux déchets plastiques doivent être placés dans les bacs gris d'ordures ménagères. **Cela va évoluer à partir de 2023**, date à laquelle le centre de tri de Dijon développera de nouvelles filières sur son site.

Ici une affiche du Sytevom (syndicat mixte des collectivités de Haute-Saône et du Doubs) qui traite déjà l'ensemble des emballages et plastique.

JEU!
SAUREZ-VOUS
PLACER
CES OBJETS
DANS LES
BONS BACS ?

12



[LES P'TITS BORBETEILS]

OPÉRATION NETTOYAGE

Le Samedi 18 Septembre, l'association «Les P'tits Borbeteils» s'est retrouvée place du Pâquier dès 9h30 pour une opération de nettoyage dans toute la commune; tous les habitants y étaient conviés: l'occasion idéale de participer à une action écocitoyenne.

Après la distribution des gants et chaussoles (offerts par les Magasins Leclerc - Inscription au mouvement «Nettoyons la nature»), l'équipe LPB a réparti les 60 bénévoles (adultes et enfants) en 6 groupes distincts.

Chaque groupe a parcouru un itinéraire précis, par quartier : Les Coquelots, le Clos Sophora, le centre ancien, le lotissement des Acacias, la Grapine et le Clos de l'Eglise.

Par rapport à l'année dernière, moitié moins de déchets, environ une centaine de kilos tout de même. Certaines initiatives de quartiers ont vu le jour pour entretenir bénévolement les espaces verts. Cette action a été réalisée en partenariat avec la municipalité qui a mis à notre disposition le matériel technique (barnum, table, bâche) et s'est chargée d'ache-



miner les déchets ramassés. Pour que les futures générations participent au développement durable, il est essentiel qu'elles acquièrent des comportements adaptés et cette opération de nettoyage fait partie de ces gestes qui contribuent au respect de l'environnement



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AVEC LA CCOM OUCHE & MONTAGNE



Dans le cadre d'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire initié par la CCOM Ouche et Montagne, l'ensemble des enfants participant aux repas du midi, dont les enfants de Fleurey, ont joué le jeu de trier et peser les restes de leurs assiettes afin de prendre conscience de ce qui est jeté chaque jour en fonction des menus. L'objectif est de comprendre les différentes variables responsables de ce gaspillage et ainsi de trouver des

pistes d'amélioration pour réduire nos déchets.

En parallèle, l'équipe périscolaire a projet de mettre en place un compost pour valoriser ces restes alimentaires. Cela permettra ainsi d'embarquer, en partenariat avec l'école, dans l'aventure d'un jardin pédagogique.

Si vous souhaitez y prendre part, contacter l'équipe du périscolaire au 06.26.30.71.00

[ÉCOLE MATERNELLE]

PROJET CONTES

Cette année, l'école maternelle a décidé de mener un projet autour des contes.

Cette année, l'école maternelle a décidé de mener un projet autour des contes.

En effet, au fil des années, nous constatons que certains contes dits «grands classiques» sont encore méconnus des élèves. Il nous semblait donc important que les enfants connaissent les contes traditionnels : parce qu'ils font partis de notre patrimoine, mais aussi, parce que l'on sait qu'un enfant, baigné dans l'univers des contes, comprendra mieux toutes les histoires qu'on lui proposera au fil de sa scolarité. Il aura construit les stéréotypes propres à chaque personnage «le grand méchant loup, le renard rusé, le prince charmant, la terrible sorcière...» et les grandes étapes clés des histoires traditionnelles (phase initiale, élément perturbateur, péripéties, dénouement). C'est donc un réel plus pour la compréhension de textes sur le long terme.

Et puis, cet univers est propice à de nombreuses activités en classe, notamment en maternelle. De nombreux albums de littérature de jeunesse modernes mettent en scène les personnages des contes traditionnels. Ils sont terriblement drôles mais nécessitent la connaissance du conte initial. Nous aurons le plaisir d'accueillir les parents et leurs enfants lors d'une soirée contes organisée par les enseignantes au mois de Février, l'occasion pour l'équipe de mettre en lumière le travail initié en classe.



Voici quelques illustrations du travail des classes sur cette première période. Au lecteur de deviner de quels contes il s'agit !



14



RETOUR À LA BIBLIOTHEQUE

Après de longs mois de privation, l'école maternelle peut enfin reprendre le chemin de la bibliothèque. Ainsi, tous les 15 jours, nos jeunes élèves découvrent le monde des livres.

Les livres constituent des objets culturels essentiels au développement de l'enfant, à ses apprentissages langagiers et culturels. L'école maternelle est l'un des premiers lieux pour la découverte régulière et fréquente d'une

variété de livres de jeunesse par l'ensemble des enfants. Il est donc essentiel de rendre la littérature de jeunesse accessible culturellement, matériellement et intellectuellement à chacun des élèves.

Il faut que les livres deviennent, pour tous, familiers, attractifs et dignes d'intérêt.

Se déplacer à la bibliothèque représente un événement pour nos jeunes élèves !

L'équipe enseignante



[ÉCOLE PRIMAIRE]

DU NOUVEAU À L'ÉCOLE DE FLEUREY !

« QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE ? »

Des ordinateurs, des tablettes, un très beau TBI... Cet été, la mairie, grâce à une subvention conséquente de l'Éducation Nationale, a investi dans du matériel informatique (16 ordinateurs, 4 tablettes, 1 vidéoprojecteur TBI, des petites caméras)



Élèves rédigeant une critique littéraire dans le cadre du projet « Prix littéraire » avec le collègue Jean-Philippe Rameau de Dijon



Les élèves de CE2 travaillent dorénavant sur des tables individuelles achetées cet été par la mairie

DES PROJETS À VENIR :

théâtre, vélo, cinéma... que vous découvrirez dans le prochain numéro...

L'équipe enseignante qui souhaite à tous les élèves de l'école une belle année bien remplie.

L'ÉCOLE : VECTEUR D'INCLUSION

L'école accueille des enfants de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) Pierre Meunier qui a ouvert au village (villa Augusta) en avril 2021.



MERCI AUX P'TITS BORBETEIL !

L'école peut se réjouir d'avoir une association de parents d'élèves aussi dynamique que les P'tits Borbeteils qui ont remporté le prix Christian Myon pour un projet autour de la sécurité routière, projet qui se déclinera tout au long de l'année pour aboutir à un rallye préparé de concert entre l'association et l'école et à une sortie vélo pour tous les enfants.

Le prix Christian Myon, mis en place par le conseil départemental de la Côte-d'Or, récompense chaque année un projet ou une réalisation portant sur le thème de la sécurité routière. L'association des P'tits Borbeteils avait décidé cette année et pour la première fois de présen-

ter un projet portant sur la sensibilisation à cette grande cause, en direction des élèves de maternelle et de primaire. Le jury a apprécié la qualité du dossier présenté et les P'tits Borbeteils ont été récompensés par une subvention de 1500 euros.

Une somme qui permettra de soutenir l'engagement conjoint des enseignantes, des parents, de la municipalité et de différents partenaires en faveur de cette éducation à un comportement responsable sur nos routes et dans nos rues...



[ET SI VOUS FAISIEZ UN DÉTOUR PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE FLEUREY-SUR-OUCHÉ ?

La bibliothèque possède un large fond, enrichi, deux à trois fois l'an, grâce aux acquisitions de nouveautés financées par la municipalité et grâce aux prêts de la Médiathèque Centrale de Côte-d'Or.

Depuis le mois d'octobre, la bibliothèque accueille à nouveau les élèves des classes maternelles et primaires. La joie des enfants est palpable. Par ailleurs, l'équipe est ravie de recevoir les visites d'assistantes maternelles lors de la permanence le mercredi matin. Le 22 janvier prochain, la bibliothèque participera à



Kamichi-baï

“La Nuit de la Lecture” organisée dans le cadre national sur le thème de “L'Amour”. Kamichi-baï (spectacle de marionnettes de rue traditionnelles japonaises) et jeux divers seront proposés.

Les bibliothèques municipales telles que la nôtre, ne peuvent fonctionner que grâce aux bénévoles qui effectuent un vrai travail. L'équipe actuellement en place serait très heureuse de s'étoffer, permettant ainsi une plus grande diversification de son offre. Avis aux amateurs !!

Pour continuer à rendre ce lieu toujours plus vivant et attractif, toute l'équipe espère votre visite et vous attend nombreux.

La bibliothèque, un lieu de convivialité et d'échanges !

✚ En plus de leurs conseils de lecture personnalisés, les bibliothécaires ont décidé d'élargir l'offre d'ouverture : aux horaires habituels (le mercredi de 9h30 à 11h30 et le samedi de 9h à 11h30), s'ajoute désormais le dernier vendredi de chaque mois de 17 h à 19 h.

✚ Inscription et emprunts gratuits.

✚ Vous verrez aussi prochainement l'installation d'une boîte à livres !

16

[LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)

Le 24 novembre a eu lieu l'élection du maire et des adjoints du conseil municipal d'enfants

Toutes les actions relatives au CME respecteront, en toutes circonstances, la liberté d'expression de l'enfant, ainsi que la notion de laïcité. Le CME vise 3 grands objectifs :

#1 Faire participer les jeunes à la vie de la commune et leur donner les moyens d'agir :

- leur permettre de proposer et de construire des projets dans le cadre de l'intérêt général et après concertation,
- Réaliser des actions pour améliorer la vie des habitants et des usagers.

#2 Créer un espace d'expression, de proposition, de partage d'idées et de décisions (internes au CME) pour les enfants scolarisés dans la commune de Fleurey-sur-Ouche :

- Favoriser les débats et les échanges,
- Instaurer et développer un dialogue ouvert et constructif,
- Apprendre à prendre la parole en public,
- Présenter et développer ses idées,
- Donner son opinion à bon escient,
- Être capable d'argumenter et de débattre.

#3 Comprendre les notions de citoyenneté et de responsabilité :

- Permettre aux enfants de mieux appréhender les droits et devoirs des citoyens et de mieux comprendre les règles de la démocratie locale, en leur proposant un rôle actif au sein du CME,
- Suivre un apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie via des votes, des débats, des élections...

Les conseillers enfants se sont engagés à participer aux réunions auxquelles ils seront conviés, et à représenter leurs camarades en recueillant leurs attentes et leurs propositions, et en les informant sur les actions du CME.

Dans chaque niveau de notre école élémentaire, deux enfants ont été élus, à savoir : Loris BAUDON, Gabriel DAUDON, Louis DESBUISSON, Louise GRIPPON, Florian GAVAZZI, Eloïse et Louna GUILLEMINOT, Capucine LEPORI, Noël MASI, Ernest RALLET, Victoire SALIQUES HUGUENY et Maël TRARIEUX.

Lors du premier CME, Florian a été élu Maire, Victoire 1^{ère} Adjointe et Maël 2^{ème} Adjoint.

Nos lecteurs seront périodiquement informés des travaux et réalisations du CME.



[L'ACCIDENT DU PONT DE LA RUE DE PISSELOUP]

Le 28 septembre 2020, à 11 heures, un poids lourd, suivant les indications de son GPS, s'est engagé sous le pont de Pisse-loup. Le Panneau signalétique indiquait une hauteur limitée à 3,50 m (avec une marge de 40 cm, la hauteur réelle étant de 3,90m).

Le chauffeur a estimé que le gabarit de son véhicule lui permettait de passer. La benne, trop haute, a accroché le tablier métallique du haut du pont et l'a déplacé de 17 cm, entraînant une fragilisation générale de la structure. En particulier, une pierre de butée du tablier, qui avait été déplacée, se trouvait en porte à faux, présentant un risque de chute sur la chaussée. La municipalité a sollicité l'avis de l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey (HIPAF) sur l'intérêt de cet élément de patrimoine industriel (voir encadré) et a proposé des solutions qui permettaient de le conserver au plus près de son état d'origine tout en autorisant le passage des camions de grand gabarit.

S'ensuivirent alors les phases d'expertise de l'assurance, puis l'examen, au plan technique mais aussi esthétique, des dif-



férentes solutions possibles de remise en état, l'appel d'offres, le choix de l'entreprise, la dépose du tablier métallique (15,2 tonnes)...

La remise en place du tablier et l'ouverture de la rue à la circulation sont intervenus le 29 septembre 2021, juste un an après l'accident. Le tablier a été posé, cette fois, à 4,50 m du niveau de la chaussée, soit avec une marge de sécurité supplémentaire de 20 cm par rapport à la norme en vigueur pour le réseau routier national (4,30 m).

Prise en charge par l'assurance, la remise en état n'a pas coûté un centime à la commune

[POURQUOI AVOIR CONSERVÉ CE PONT DANS SON ÉTAT ?

+ Intérêt historique

L'histoire de la ligne qui passait par Fleurey est liée à celle d'Épinac – Pont-d'Ouche, créée par les Houillères d'Épinac dans les années 1830. Après rachat par la compagnie PLM, elle fut prolongée jusqu'à Dijon en 1905 et ouverte aux voyageurs pour assurer des liaisons quotidiennes entre les deux villes. Avant de fermer définitivement en 1968, elle a un temps fonctionné tous les dimanches entre Dijon et Fleurey sous le nom du « train des pêcheurs ». La ligne Épinac – Pont-d'Ouche, quatrième ligne de chemin de fer réalisée en France est, dans le domaine ferroviaire, d'importance historique sur le plan national. (Cf. Borbeteil 21, article Guy Masson)

+ Intérêt technique

Ce pont relève du patrimoine industriel. Il est contemporain de la construction de la Tour Eiffel, inaugurée en 1889. Un nouveau procédé de rivetage, inventé par Eiffel, a été utilisé pour l'assemblage des poutres métalliques qui le constituent. Chaque rivet a été chauffé à blanc avant d'être introduit dans des trous préalablement préparés, puis leur tête écrasée pendant que le métal était encore malléable. Imaginons ce travail qui mobilisait quatre hommes pour la pose de chaque rivet! Remarquons par ailleurs la beauté des culées qui supportent le pont, construites en pierre de taille dont la forme a été adaptée à l'obliquité de la voie par rapport à la route.

+ Intérêt patrimonial :

Nous avons sur le territoire de la commune 4 ponts ferroviaires de typologies différentes : 2 ponts en maçonnerie et 2 ponts métalliques soit :

- Le pont sur le canal (bief 43 du versant Saône) : le tablier est constitué de poutres métalliques assemblées par rivetage. Les rambardes latérales sont composées de barres métalliques triangulées, assemblées en treillis par rivetage. Il reste l'emplacement des rails. Ce pont est répertorié dans l'inventaire du patrimoine de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Le pont du Petit Bon Moisson : souterrain sous remblai avec voûte en maçonnerie.
- Le pont de la rue de Pisse-loup, pont simple, à rambarde métallique.
- Et un quatrième en limite de Pont-de-Pany (en maçonnerie)

Les ponts ferroviaires de Fleurey-sur-Ouche sont mentionnés et abondamment illustrés dans un circuit de randonnée mis en ligne sur Internet :

<http://www.inventaires-ferroviaires.fr/hd21/21231.a.pdf>
Randonnées ferroviaires, voie verte de l'Ouche ; pp. 6-7-8.

Par Jacqueline Mugnier HIPAF



[QUOI DE NEUF À LA MJC DE FLEUREY-SUR-OUCHE ?

Après un an d'interruption dû à la crise sanitaire, la MJC de Fleurey a repris ses activités depuis début octobre 2021 et en propose de nouvelles pour la saison 2021-2022.

Pour les adultes

- Qi Gong : le lundi 18h45 à 19h45 à la Salle des Fêtes sauf les soirs de cinéma
- Scrapbooking : 2 lundis par mois de 19 à 21h30 à la Maison des Associations
- Patchwork : mardi de 18 à 21h à la Maison des Associations
- Anglais : jeudi de 10 à 11h15 à la Maison des Associations
- Couture : 3 groupes, à la Maison des Associations :
 - 2 lundis par mois de 18 à 21 h
 - jeudi de 18h à 21 h
 - vendredi de 9h30 à 12h 30
- Danse en ligne : jeudi de 19h30

à 21 h à la Salle des Fêtes

- Loisirs créatifs : vendredi de 14 à 17 h à la Maison des Associations

NOUVEAU!

- Sophrologie : lundi de 17h40 à 18h40 à la Salle des Fêtes sauf les soirs de cinéma
- Suite à la reprise de l'activité « gymnastique volontaire » par la MJC depuis le 29 septembre 2021, nous proposons :
 - Gymnastique douce : mercredi de 18 h à 19 h à la Salle des Fêtes
 - Renforcement musculaire : mercredi de 19 à 20 h à la Salle des Fêtes
 - Zumba (en recherche d'un nouvel animateur) en principe de 20 à 21 h à la Salle des Fêtes



- Pour les enfants de 4 à 11 ans
 - Couture à partir de 8 ans : 2 groupes à la Maison des Associations
 - mercredi de 14 à 16 h
 - mercredi de 16 à 18 h
 - Le corps en mouvement : de 4 à 6 ans : mercredi de 16h30 à 17h15 à la Salle des Fêtes



18

[RANDONNÉES ALES]

Les randonnées Ales ont lieu un dimanche par mois en Mars, Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre et sur une demi-journée fin Octobre ou Novembre.

Elles s'adressent aux marcheurs en bonne condition physique sur des distances allant de 16 à 21 kms et des dénivelés souvent supérieurs à 350m.

- Des chaussures de marche sont indispensables
- La cotisation annuelle est de 18 €
- Les nouveaux participants ont bien sûr droit à une première participation d'essai gratuite
- Le rendez-vous est à 9 h 00 au parking du cimetière de Fleurey

Renseignements et programme sur demande à :

Jean-Pierre Fougerolle

Tél. 06 26 67 68 18

Email : jp.fougerolle@orange.fr



[AU MOYEN ÂGE, FOIRES ET MARCHÉS RUE DE L'AULE]

Le samedi 2 octobre, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap), l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF) et la municipalité ont organisé une journée bilan des opérations d'archéologie préventive menées à Fleurey-sur-Ouche préalablement aux travaux d'aménagement de la maison de santé et du lotissement de La Velle. Exposition d'objets issus des fouilles et conférence de Gaëlle Pertuisot, archéologue et responsable de recherche, ont permis à quelque 200 visiteurs de mesurer l'ampleur des découvertes.

Ces diagnostics et fouilles archéologiques ont été menés entre 2015 et 2019 à proximité du prieuré Saint-Marcel, fondé autour du Xe siècle par l'abbaye de Saint-Marcel-lès-Chalon avant de rejoindre les dépendances de l'abbaye de Cluny. Les nombreuses monnaies mises au jour ont permis de confirmer l'intensité des échanges commerciaux qui se sont tenus au Moyen Âge dans ce secteur de la rue de l'Aule (rue de « la Halle »), alimentant l'hypothèse de la présence d'un marché.

« Au Moyen Âge, la France géographique que nous connaissons aujourd'hui, est faite du royaume de France et d'une multitude de baron-



nies, de duchés, de comtés et de divers pouvoirs religieux exerçant des droits de battre monnaie. Les monnaies ont une valeur admise, mais certaines peuvent être refusées ou dévaluées lors d'un échange.

Par exemple, au XIVe siècle, nous pouvions trouver deux livres de viande d'agneau pour la somme d'un gros, soit douze deniers (unité de base). Le commerçant pouvait alors demander à être payé par un gros ou en deniers du roi et boudier les deniers du duché de Savoie. » (Inrap, Dijon, 2021)

Voilà pourquoi la bourse d'un habitant de Fleurey, au Moyen Âge, pouvait contenir des monnaies aussi diverses qu'un denier du duc de Bourgogne Philippe le Bon, un gros du roi de France Philippe le Bel ainsi qu'un florin frappé par l'archevêché d'Arles.

Tout n'était pas si simple !

DES MONNAIES DIVERSES ET VARIÉES



Un denier, unité de base. Ce denier de Bourgogne est au nom de Philippe le Bon, émis vers 1419-1467. Pour comparaison, un salaire d'ouvrier, au XIVe siècle, est de 8 à 12 deniers par jour.

Un gros tournois au nom de Philippe IV dit « Le Bel ». Émis vers 1280-1290, ce gros tournois en argent vaut 12 deniers.



Un florin en or. Émis vers 1351-1359, ce florin de l'archevêché d'Arles valait 20 gros tournois, soit 240 deniers.

[QUOI DE NEUF AU LEUZEU ?

CONSTRUCTION DE LA TOUR D'ANGLE EN FORME DE CABOTTE

Les lignes qui suivent ont été rédigées à titre informatif par les amis du val de Leuzeu. Il ne s'agit en aucun cas d'un mode d'emploi ! Cet exposé a le mérite de faire apparaître le génie de nos anciens qui, avec des outils beaucoup moins performants que ceux dont nous disposons aujourd'hui, avaient un savoir faire étonnant. Nous déconseillons fortement tout lecteur de ce document de se lancer seul dans une telle construction. L'appel à des professionnels s'impose.

Le président des Amis du Val de Leuzeu : Christian Paris



Genèse de cette construction :

A l'origine, la base de la tour d'angle au nord-est du mur d'enceinte de l'ancien manoir du Leuzeu était quasi enterrée. Le dégagement des murs a donné l'idée aux ouvriers de reconstruire cette tour. Rapidement, le projet de couvrir cette construction « à l'ancienne », façon cabotte, s'est imposé. L'association a fait appel aux savoir-faire locaux. C'est ainsi que David Herzi (de l'association Sentiers) et René Durupt sont venus deux jours de suite sur place faire partager leurs connaissances et leur expérience en la matière. Grâce à eux, cette réalisation a pu être menée à son terme. Le toit de cette tour est imposant : 3,60m de diamètre à la base. La hauteur intérieure, du sol à la pointe du toit, est de 3,90m. Pas moins de 6 tonnes de lauzes ont été nécessaires. Précisons que ce toit est construit sans charpente : uniquement des pierres posées en encorbellement pour soutenir les lauzes.

1^{ère} étape : Le toit virtuel.

On construit au sol, avec un pivot central, un cercle de 1,80 m de rayon (celui-ci tenant compte de 10cm de débord de la base du toit nécessaire à la protection du mur de la tour). On attache au pivot central plusieurs cordelettes d'une longueur supérieure au rayon. Sur celles-ci, on effectue des marques, au feutre, en partant de la périphérie, tous les 10 cm. Ensuite, on choisit des lauzes

(les plus hautes possibles pour les premiers rangs extérieurs) que l'on dispose sur le premier cercle. A l'aide de la disquetteuse, on découpe chaque lauze de façon à ce que l'interstice entre deux pièces soit aussi étroit que possible. Lors-



qu'on a découpé toutes les lauzes du premier rang extérieur, on rétrécit le rayon du cercle de 10 cm pour préparer la rangée de lauzes suivante. ... Et ainsi de suite jusqu'au sommet. Ces lauzes ainsi préparées sont ensuite travaillées manuellement pour une adaptation des surfaces et la finition des courbures.

2^{ème} étape : la façonnage des lauzes.

A l'aide de la chasse*, de la broche*, de la gradine*, du marteau ou de la massette, chaque lauze est retravaillée : surfacage et enlèvement des plus grosses irrégularités, au verso comme au recto, refaçonnage à la chasse des découpes de meuleuse qui doivent disparaître, etc... et ceci sans casse du matériau. De ce travail dépendent la stabilité des lauzes et leur aspect visuel. Autrefois, bien sûr, tout le travail de découpe était effectué sans disquetteuse !

3^{ème} étape : la construction du « renard ».

Technique traditionnelle, celle-ci nécessite des connaissances en géométrie qui nous viennent de très loin. Il s'agit de placer un mât verticalement, centré et calé par appui sur les murs intérieurs de la tour (utilisation de la méthode dite de la triangulation). Le centrage, la verticalité du mât central et sa stabilité sont impératifs.

4^{ème} étape : pose des deux premiers rangs.

Des fils sont tendus entre le mât et les bords de la première rangée extérieure de façon à ce qu'ils épousent un angle de 18°. Les têtes des lauzes doivent venir effleurer les fils tendus tout autour du toit. A chaque pose d'un rang, un débord intérieur doit être prévu pour amorcer et continuer l'encorbellement * intérieur du toit complété avec des pierres plates bloquées dans les interstices des lauzes extérieures. Rappelons que le toit n'est fait que de lauzes sans aucune charpente. D'où la complexité car il s'agit de faire une quasi voûte sans clef de voûte.



5^{ème} étape: finition du « renard ».

Lorsque les deux premiers rangs sont montés, il s'agit de modifier l'angle pour aligner le placement de la tête des lauzes selon un angle de 30 à 35 °. On tend donc des fils selon cet angle afin de guider la construction. Précisons que, comme sur le « toit virtuel au sol », des marques sont placées sur les cordelettes de façon à assurer, en dépit des épaisseurs fluctuantes des lauzes, une régularité horizontale des têtes de lauzes des rangs successifs. Chaque lauze doit avoir une pente avec un angle d'environ 5°. Il faut effectuer des calages avec des petites pierres pour assurer la stabilité des lauzes en dépit des surfaces capricieuses ainsi que le comblement des espaces entre elles. Le tout doit être parfaitement stabilisé. De la qualité des calages dépend la solidité de tout l'édifice.

Dernière étape :

Le « renard » enlevé, les derniers rangs de lauzes sont mesurés et découpés au sol à la disceuse puis placés sur la cabotte. Un chapeau (lauze de 50 x 60) est monté puis calé pour assurer l'étanchéité du toit. Pas moins de 6 ou 7 ouvriers se sont relayés sur ce chantier qui aura duré plusieurs semaines.



La **chasse** est un outil des tailleurs de pierre, d'attaque directe, percuté par une massette. Son extrémité biaisée permet de dégager un plan franc dans la pierre de façon nette et précise.



La **broche ou burin** est un outil de maçon bien connu utilisé avec marteau ou massette. La pointe peut être aussi en ciseau.



La **gradine** est un outil utilisé pour la taille de la pierre. C'est un ciseau très effilé, muni de trois à six dents. Il sert à dégrossir les parements en pierre ferme telle que le marbre

L'encorbellement ou assise en encorbellement, désigne toute saillie qui porte à faux au nu d'un mur, formée par une ou plusieurs pierres posées l'une sur l'autre, et plus saillantes les unes que les autres.



Cette photographie des 3 derniers rangs de lauzes taillées avant montage fait apparaître clairement que les interstices de rangs successifs ne doivent jamais se superposer afin de garantir l'étanchéité parfaite du toit.



La lauze (ou encore lave en Bourgogne, Franche-Comté et Champagne-Ardenne) est une pierre utilisée pour la couverture des toitures. La plupart du temps, les toits en laves ont une charpente en bois, très solide compte tenu du poids supporté.

Mais la couverture en pierres sans aucune charpente, technique très ancienne, est relativement rare. On la retrouve dans nos régions dans les vignes (cabottes ou cadoles) mais aussi en Italie dans les Pouilles (trullis) et en Turquie, en Cappadoce par exemple.



Envol de feuilles mortes



Après de longs mois de délocalisation,
le Conseil Municipal retrouve
la salle de la mairie

22



Le cabinet vétérinaire est désormais installé
dans la zone commerciale,
à côté de la pharmacie



Alain Remmeau, habitant du village,
a réalisé une très belle sculpture
sur un arbre mort, au croisement
de la route et du chemin de Morcueil



Des ateliers à l'ancien local des pompiers :
le dernier voyage du corbillard du village ?

